

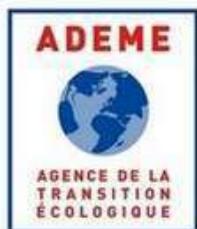
# Temps d'échange 18/04/2024 - 10h



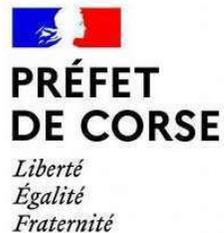
FRANCE MOBILITÉS  
FRENCH MOBILITY

Cellule PACA et Corse

Présentation et échanges autour des mesures du fond vert et les autres dispositifs en faveur des mobilités



agence nationale  
de la cohésion  
des territoires





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# **FINANCEMENTS DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES PAR L'ÉTAT**

**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

---



## Plan vélo

Plan vélo national lancé en 2018.

7 appels à projets (AAP) entre 2019 et 2024 finançant les infrastructures pour les trajets du quotidien, en priorité dans les zones denses au début.

S'adresse à tous les maîtres d'ouvrages publics. Priorité aux zones rurales depuis l'AAP n°6.

Aménagements cyclables répertoriés par Géovélo passés en PACA de 1322 à 2336km entre déc. 2017 et sep. 2023 (+75%).

Moyenne PACA : 0,46ml/hab en sept. 2023

National : 0,88 ml/hab

Département	ml aménagements cyclables/hab.
04	0,49
05	0,51
06	0,38
13	0,4
83	0,44
84	0,82



Annoncé en 2023 :

- 250 M€/an pour les infrastructures cyclables jusqu'en 2027
- 125 M€ pour un 7ème appel à projets (AAP) clôt début mars 2024
- 125 M€ pour un appel à territoires (AAT) qui sera annoncés au deuxième trimestre 2024



## Appel à projets Fonds de Mobilités Actives

- Concerne les itinéraires de moins de 15km ou le traitement d'une discontinuité
- Taux de subvention maximale de 50 % en territoire rural, 15 % dans les aires urbaines Cumulable avec les autres subventions (Europe, Région, DSI, ...).
- Subvention minimale : 100 000€.
- Seuls les aménagements séparés de la circulation automobile sont subventionnables. Les études sont subventionnables après le dépôt du dossier de subvention.
- Respect des prescriptions techniques du CEREMA obligatoire (largeur notamment).
- Critères de priorisation : maturité technique (mise en service dans les 4 ans), sécurité pour les usagers, report modal de la voiture vers le vélo (mobilité du quotidien).



## Appel à Territoires

- Sélectionne 1 à 3 territoires par région pour en faire des territoires cyclables exemplaires (hors CD)
- Aménagements cyclables subventionnés à 50 % (maximum) pendant 6 ans
- Autour de 8M€ de subvention à répartir en PACA
- Calendrier prévisionnel : dépôt des dossiers mi-2024, annonce des lauréats fin 2024.

Contact :

yann.serveau@developpement-durable.gouv.fr

04.88.22.64.32



## Contrat de Plan Etat-Région

- CPER 2024-2027 : 10M€ pour les véloroutes venant de l'Etat
- Taux Etat : 33 % pour les véloroutes nationales, 25 % pour les véloroutes régionales
- S'additionne au taux régional, et compatibles avec d'autres subventions

Contact :

yann.serveau@developpement-durable.gouv.fr  
04.88.22.64.32

Données : Décembre 2022

Nom de la voie

EV17 / Via Rhôna

EV8 / La Méditerranée à vélo

V64 / Véloroute de la traversée des Alpes

V65 / Nice les Stes Maries de la Mer

V861 / Via Venaissia

V862 / La Durance à vélo

V863 / Autour du Luberon à vélo

V865 / Véloroute des Pignes

Avancement des travaux

— Tracé ouvert

..... Projet,

Tracé arrêté,

Travaux en cours

Eurovéloroute

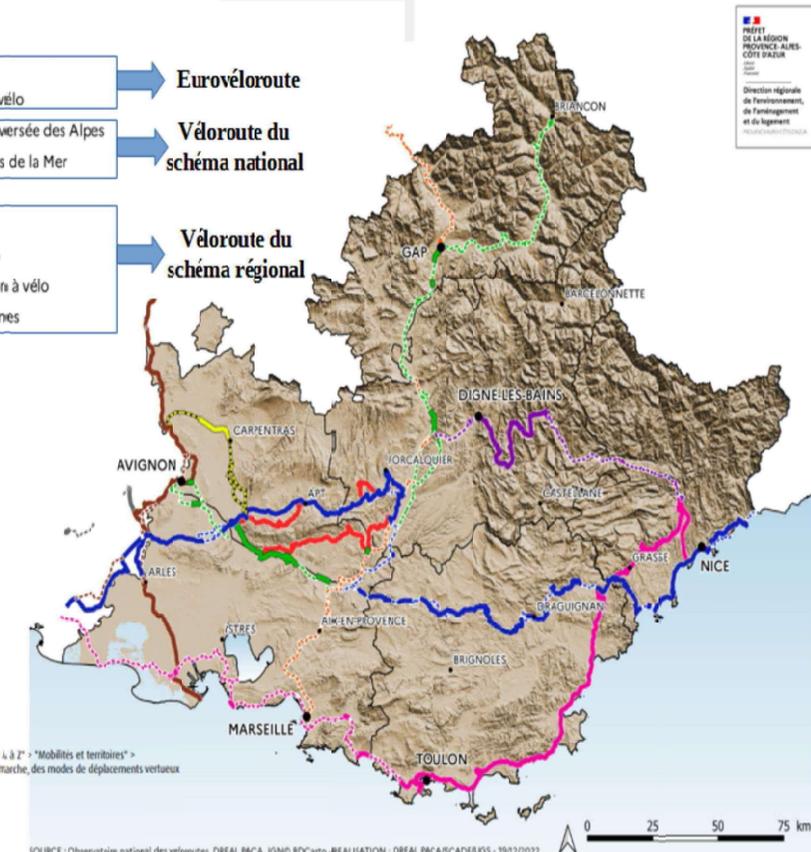
Véloroute du  
schéma national

Véloroute du  
schéma régional

POUR EN SAVOIR PLUS

<https://www.ecologie.gouv.fr/>

Rubrique "Politiques publiques/de 4 à 2" : "Mobilités et territoires" >  
"Mobilité urbaine" > "Le vélo et la marche, des modes de déplacements vertueux  
et avantageux"



# Aide à l'achat d'un vélo

Valable pour vélo neuf ou d'occasion vendu par un professionnel.

40 % du coût d'achat dans les limites indiquées ci-dessous :

	Particulier avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 7 100 € ou en situation de handicap	Particulier avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 15 400 €	Personne morale (entreprise, association, collectivité)
Vélo classique	Aide de 150 € maximum		
Vélo à assistance électrique	Aide de 400 € maximum	Aide de 300 € maximum	
Vélo électrique pliant, cargo, allongé, adapté à une situation de handicap	Aide de 2 000 € maximum	Aide de 1 000 € maximum	Aide de 1 000 € maximum
Vélo traditionnel pliant, cargo, allongé, adapté à une situation de handicap	Aide de 2 000 € maximum	Aide de 1 000 € maximum	Aide de 1 000 € maximum
Remorque électrique	Aide de 2 000 € maximum	Aide de 1 000 € maximum	Aide de 1 000 € maximum

Demander dans les six mois suivant l'acquisition du vélo, à déposer en ligne, sur le site dédié : [primealaconversion.gouv.fr](http://primealaconversion.gouv.fr)

D'autres possibilités d'aides auprès des collectivités.

# Financer mes actions – Mobilités actives

## Appels à projets

AAP AVELO3 pour la planification de la mobilité cyclable, (*deuxième relève prévue courant 2024*). Le présent appel à projets s'articule autour de quatre axes :

- Axe 1 - le soutien à la construction d'une politique cyclable via le financement d'études
- Axe 2 - le soutien à l'expérimentation de services vélo dans les territoires
- Axe 3 - le soutien à l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire
- Axe 4 - le soutien au recrutement d'un chargé de mission vélo / mobilités actives pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire

AAP marche du quotidien pour la planification de la marche (*deuxième relève prévue courant 2024*). Le programme s'articule autour de trois axes :

- Axe 1 - Soutenir les études stratégiques des territoires en faveur de l'intégration de la mobilité piétonne dans leurs politiques publiques via l'adoption de documents stratégiques de référence visant à promouvoir et améliorer la mobilité à pied (mesures d'encouragement des déplacements à pied, amélioration de l'infrastructure piétonne et garantie de la sécurité des piétons).
- Axe 2 - Soutenir l'expérimentation de projets d'aménagement d'espaces publics en faveur de la marche. Cet axe a pour ambition de favoriser l'approche tactique des projets d'espaces publics et l'expérience des aménagements temporaires, en concevant et réalisant les espaces publics autrement.
- Axe 3 - Soutenir l'animation et la communication de politiques de mobilité piétonne, via le financement d'actions de communication, formation et animation en lien avec la mobilité piétonne.

# Financer mes actions – Planification/sensibilisation/changement de comportement *gré à gré*

- Plan de circulation pour la transition écologique : destiné aux CT (non éligibles FV ZFE), études générales de définition et de mise en œuvre d'organisations globales de circulation d'un ensemble de rues ou d'une ville au regard d'objectifs de transition écologique du territoire. L'objectif visé doit concourir à la priorisation des modes actifs en améliorant le cadre de vie, la modération du trafic de transit, la pression du stationnement logistique ou du quotidien. Les études doivent porter une dimension et une ambition opérationnelles en s'appropriant les enjeux et en identifiant les outils mobilisables qui pourront donner suite à un financement du fond vert pour leur concrétisation.
- Mobilités actives, partagées et solidaires - accompagner le changement de comportements vers le passage à l'action : en complémentarité avec le FV mobilités rurales et ZFE, le dispositif vise les CT à monter un programme de communication/sensibilisation autour de l'écomobilité scolaire, le report modal, l'autopartage, la mobilité inclusive.
- Ville apaisée, quartiers à vivre - accompagner l'appropriation citoyenne et le changement de comportement : à destination des CT et associations pour le financement d'ETP animation/communication/relai changement de comportement (non éligibles au FV mobilités rurales et ZFE) dans le but d'améliorer l'accessibilité de la ville aux plus vulnérables, réorganiser l'espace public et la circulation en priorisant les mobilités actives et le TC, améliorer les aménités paysagères et urbaines, participer à la baisse des pollutions atmosphériques et GES.
- L'extrême défi : parcours d'innovation extrême en coopération dont l'objectif est de créer de nouvelles solutions de déplacement pour remplacer la voiture dans les déplacements du quotidien des territoires péri-urbains et ruraux.

# Financer mes actions – Qlté de l’air & Logistique

## gré à gré

- Aide à l’Action des Collectivités Territoriales en faveur de la qualité de l’AIR (AACT-AIR) : soutien financier aux collectivités pour identifier des actions concrètes d’amélioration de la qualité de l’air extérieur et intérieur sur leur territoire (*en cours - clôture prévue le 14 mai 2024*)
- Appel à projet Logistique Bas Carbone (AAP LBC) (*clos actuellement mais relance probable en 2024*) : AAP conjoint ADEME-Région Sud visant à soutenir l’émergence et l’expérimentation de solutions en faveur d’une logistique faible émissions carbone et émissions de polluants atmosphériques.
- L’extrême défi Logistique : déployer des solutions de mutualisation, d’optimisation et de report modal dans une approche globale, à la croisée des enjeux des usagers, CT et associations, tout en abordant la question du juste niveau de service logistique.

# Financer mes actions – Ecosystèmes énergies alternatives

## Appel à projets

- Appel à projets Ecosystèmes Territoriaux Hydrogène (*clos actuellement mais relance probable en 2024*) : à destination des CT et entreprises pour le financement :
  - de production d'H2 par électrolyseurs
  - d'infrastructures nécessaires à la distribution
  - des véhicules pour la mobilité lourde (et/ou industrie).Les projets éligibles peuvent concerner :
  - soit la mise en place et l'exploitation de nouvelles infrastructures de production d'h2 par électrolyse de l'eau ou pyrogazéification de biomasse et de nouvelles infrastructures de distribution ;
  - soit l'extension d'écosystèmes h2 existants par le déploiement de nouveaux usages transport.
- Appel à projet Ecosystèmes poids lourds électriques (*clos actuellement mais relance probable en 2024*) : s'adresse à toute entité publique/privée pour du financement d'infrastructures (exception coûts de génie civil) pour :
  - de l'acquisition ou mise à niveau d'installation,
  - Le raccordement et superviseur de charge,
  - L'acquisition flottes associées de PL et bus électriques.Véhicules éligibles :
  - 100 % électriques à batterie des catégories M2, M3, N2, N3,
  - les navettes urbaines d'un PTAC supérieur à 3,5 t.

# Mobilité : déployer et encourager les mobilités durables

## Me former et piloter mes actions

**Carlabelling** permet de consulter les fiches de véhicules neufs en comparant les informations du bonus écologique, des consommations d'énergie, du coût d'usage aux 100 km, des rejets de CO<sub>2</sub> et des polluants réglementés

**Impact CO2** tiré de la [base empreinte](#) - Outil en ligne de sensibilisation tout public à l'impact CO2 des modes de transport  
[Open data](#) de l'Ademe

**Base facteurs d'émissions** : données facteurs d'émissions agrégés de CO, HC, NOx et particules par catégorie de véhicules (VL, VUL, PL, autocar, bus et deux roues motorisées), par carburant (essence, gazole et GNV uniquement pour les bus), pour des conditions de circulation moyennes (urbain, rural et mixte France) et pour chaque année allant de 2020 à 2030

**Verdir ma flotte** tiré de la [base empreinte](#) : outil d'aide à la décision pour le renouvellement des véhicules de transport de marchandises. Comparateur de coût et d'émissions des énergies alternatives en fonction des besoins et usages.

## Être conseillé et échanger

**Mobilité Electrique** : [L'AVEM](#) est une communauté d'acteurs qui a pour vocation de sensibiliser, informer, former et mettre en valeur les initiatives, les expériences, les évolutions et les spécificités du secteur de l'électro-mobilité.

**Cyclologistique** : Les [Boîtes à Vélo](#) co-construit des opérations sur mesure en faveur de la cyclomobilité.

**Mobilité Solidaire** : [Mob'in PACA](#) fédère les acteurs de la mobilité inclusive, solidaire et durable sur le territoire de la Région Sud.



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE- ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**LE FONDS VERT**

Fonds d'accélération  
de la transition  
écologique dans  
les territoires



**AXE 3**

**Développement du covoiturage**

Édition 2023

# **FONDS VERT : DÉVELOPPEMENT DU COVOITURAGE**

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET RÉDUIRE L'IMPACT  
ENVIRONNEMENTAL DES DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN EN  
DÉVELOPPANT LA PRATIQUE DU COVOITURAGE

**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
Provence-Alpes-Côte d'Azur**



# FONDS VERT Covoiturage

## Déclinée selon 8 volets

**Volet 1** : Études de conception de schémas directeurs et études pré-opérationnelles à la mise en place d'infrastructures

**Volet 2** : Aires de covoiturage

**Volet 3** : Voies réservées au covoiturage et à certaines catégories de véhicules, dites VR2+ (transports collectifs et covoiturage)

**Volet 4** : Lignes de covoiturage (investissement et/ou fonctionnement)

**Volet 5** : Points d'arrêt d'autostop organisés

**Volet 6** : Campagnes de communication ou d'animation (sans plateforme de mise en relation)

**Volet 7** : Plateforme de mise en relation sans incitatif

**Volet 8** : Campagnes d'incitation financières au covoiturage

# FONDS VERT Covoiturage

Les Préfets sont les chefs de file de la mise en œuvre du fonds vert

Toutes les mesures sont instruites localement sur la base des cahiers d'accompagnement nationaux

[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Cahier%20accompagnement\\_Axe3\\_Covoiturage.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Cahier%20accompagnement_Axe3_Covoiturage.pdf)

L'ensemble des démarches s'effectue sur Démarches Simplifiées

Pas d'appel à projet mais des guichets à dates de relève périodiques pour faciliter l'accès des collectivités aux différentes mesures du fond

# FONDS VERT Covoiturage

Le Fonds Vert s'adresse aux collectivités (Autorité Organisatrice de la Mobilité) ou aux gestionnaires de voirie

Le taux de financement des projets éligibles et retenus sera compris entre 20 et 50%.

Le taux d'intervention s'applique sur l'assiette éligible, hors taxe.

Le fonds vert vient en plus de ceux dédiés aux autres subventions destinées aux collectivités (DSIL ou DETR)

# FONDS VERT Covoiturage

## → **Planning prévisionnel**

### Relevés périodiques des dossiers « Démarche Simplifiée »

- Un premier relevé a été effectué le 15/03/2024
- Un deuxième est prévu le 15/06/2024
- Et un dernier est prévu de 01/09/2024

<https://www.demarches-simplifiees.fr/>



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **FONDS VERT : MOBILITÉS RURALES DURABLES**

**UN NOUVEAU FONDS POUR DÉVELOPPER LES MO  
LES TERRITOIRES RURAUX**



**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

---

# Une mesure à la croisée des enjeux de transition écologique et de cohésion sociale

**Notre enjeu** : Accompagner les collectivités en zones rurales dans le déploiement d'une offre de mobilité durable, innovante et solidaire pour répondre à l'utilisation massive et à la dépendance à la voiture individuelle.

## Notre objectif :

- Doter chaque territoire rural de disposer d'une stratégie mobilité et d'une offre de mobilité durable d'ici 3 ans.
- Soutenir les territoires ruraux pour qu'ils se dotent d'un bouquet de service de mobilité adapté aux besoins de leur territoire et en faveur d'une mobilité alternative à la voiture individuelle et accompagner les populations les plus fragiles de ces territoires dans leurs déplacements.

**90M€ sur trois ans (2024 – 2026)**  
**30M€ mobilisables en 2024 via le Fonds vert dont 833k€**  
**pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur**  
**Financement de stratégie mobilité, services de mobilité**  
**locaux (investissement et fonctionnement)**



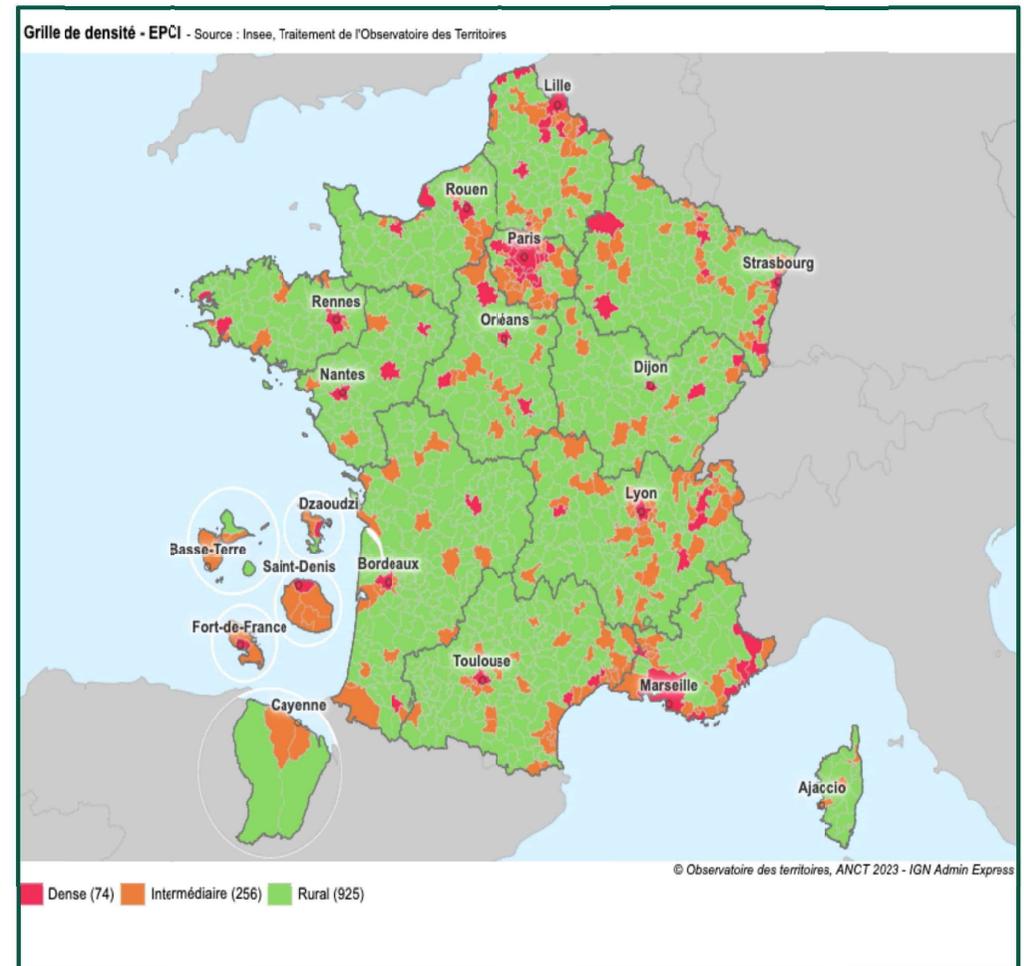
## Territoires éligibles :

- **Projet porté par l'AOM locale**
- **Projet situé dans un EPCI (CC ou CA) en zone rurale**  
+ **communautés de communes AOM de densité intermédiaire** pour accompagner toutes les CC qui sont devenues AOM (dans ce cadre, le préfet est appelé à vérifier que le projet bénéficie aux communes rurales de l'EPCI).



**34 territoires d'EPCI éligibles au fonds  
en région Provence-Alpes-Côte d'Azur**  
(946 EPCI à l'échelle nationale)

**Un soutien modulé. Plafond d'aides :**  
**Communautés de communes AOM → 50%**  
**Région / Communauté d'agglomération / CC non AOM → 20%**





## Mesure mise en œuvre via le « Fonds vert »

- Le **Préfet de Région** procédera à la sélection des projets lauréats et à la détermination du montant de la subvention attribuée, après instruction par les services déconcentrés de l'État (DREAL) en lien avec les DDT(M)
- **Enveloppe allouée aux Préfets de Département** sur la base des montants de subventions attribués aux projets lauréats à l'échelle départementale
- **Fongibilité** des crédits « mobilité rurale » avec les autres mesures du fonds vert
- **Point de vigilance** : Nouvelles restrictions sur le cumul de subventions de l'État
- Instruction à partir de janvier 2024 :
  - Via **Démarches simplifiées** sur la plateforme **Aides Territoires**
  - Principes de soutien figurent dans **le cahier d'accompagnement**
  - Instruction au fil de l'eau avec 3 dates de relevés : **15/03/24, 15/06/24 et le 01/09/24**

Pour vous aider ainsi que les porteurs de projets : **cellule régionale France Mobilités**



## Bilan des dossiers déposés

- **5 dossiers déposés dont 1 non éligible (commune dans une CA intermédiaire)**
  - **3 dossiers portant sur le volet 1 :**
    - Élaboration d'une stratégie de mobilité (modes actifs), 1 dossier
    - Élaboration d'un plan de mobilité simplifié (PDMS), 2 dossiers
  - **1 dossier sur le volet 2 :** Étude d'opportunité de mise en place de services de mobilité
  - *1 dossier a été déposé par une communauté de communes non AOM locale*

**Montant sollicité : 187 000 € (22 % de l'enveloppe)**

**Montant éligible : 86 000 € (10 % de l'enveloppe)**

# Panorama des interventions de la Banque des Territoires

Accompagnement des Communautés de communes pour une Mobilité plus durable et plus inclusive

Investissement direct

## Investissement direct (dans une société)

- **Société de projet** attributaire d'un **marché de partenariat** pour rénover des **ouvrages d'arts**, aménager la **voirie**, etc.
- **Société d'initiative publique** (y compris d'économie mixte ou SPL) ou **privée** portant :
  - **infrastructures de recharge (IRVE) / avitaillement (GNV/H2)**
  - **flotte de véhicules décarbonés** (du VAE aux bus / cars)

Plateformes de financement

## Plateformes de financement

- Financement de l'infrastructure électrique commune aux **IRVE en logement collectif**
- LLD de **véhicules professionnels électriques** (du VP au VUL)
- LLD de **véhicules lourds électriques / H2**, recharge / avitaillement et soutien technique associés
- Financement innovant des **bus / cars électriques / H2** et leurs infrastructures de recharge / avitaillement
- LLD d'aéronefs électriques



## Opérateurs de services de mobilité

Opérateurs de services de mobilité

IRVE + services énergisés



Deux-roues



Autopartage



Covoiturage



Outils numériques



## Prêts

Prêts

- **Prêt Transformation Ecologique**, Prêt au secteur public local (PSPL)
- **Prêt Cohésion Territoriale**, Prêt au secteur public local (PSPL)
- **Prêt Géographies Prioritaires**

Tous types d'opérations (aménagement, acquisition, construction, rénovation, renouvellement) concourant à **l'amélioration des mobilités du quotidien**

# Prêt Transformation Ecologique

## Prêt au secteur public local (PSPL)

### Projets éligibles

**Activités durables** : contribution à l'un des six objectifs environnementaux, sans causer de préjudice important à l'un des cinq autres objectifs, tout en respectant des critères sociaux basiques.

Prêts de **25 à 60 ans**, en cohérence avec la durée de vie économique des actifs financés.

Tous types d'opérations (aménagement, acquisition, construction, rénovation, renouvellement) concourant à **l'amélioration des mobilités du quotidien** dans les domaines suivants :

- infrastructures de transport ferroviaire ;
- infrastructures de transport collectif en site propre ;
- matériels de transports collectifs roulants (tramway, métro, TER, et bus sous conditions spécifiques) ;
- infrastructures de transport maritime ou fluvial ;
- Station de production de carburants propres ;
- infrastructures de transport intermodal ;
- infrastructures favorisant le développement des mobilités actives, décarbonées ou partagées (voies cyclables, infrastructures de recharge, aires de covoiturage ou d'autopartage, etc.).

### Emprunteurs éligibles

- Toutes entités publiques
- Etablissement public local
- Entreprise publique locale (SEM, SPL...)
- Association et fondation reconnue d'utilité publique
- Toutes personnes morales intervenant dans le cadre d'un marché de partenariat (PPP) ou d'une délégation de service public (DSP), sous conditions
- Société privée (éligibilité jusqu'au 31 décembre 2024) dans le cadre d'opérations touristiques, sous conditions

### Taux

- Livret A + 0,40 %
- Livret A + 0,6 % (activités transitoires, bi-mode)
- Taux Fixe BEI et SFIL (voir conditions)

### Quotité

- Jusqu'à 100% du besoin d'emprunt
- 50 % pour les contreparties privées en DSP/PPP (sociétés réalisant l'investissement dans le cadre d'un marché public.)

Prêts



- Cellule PACA :

<https://www.francemobilites.fr/regions/provence-alpes-cote-azur>  
[ProvenceAlpesCotedAzur@francemobilites.fr](mailto:ProvenceAlpesCotedAzur@francemobilites.fr)

- Cellule Corse :

<https://www.francemobilites.fr/regions/corse>  
[Corse@francemobilites.fr](mailto:Corse@francemobilites.fr)